



DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : **JE VOTE CGT!**



Espaces verts : mes missions ont un sens, *mon vote aussi!*

Partout en France, la CGT lutte pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée et combative, capable de défendre nos conquêtes sociales et d'obtenir des avancées concrètes, nationalement comme localement.

Chaque jour, les agents des espaces verts entretiennent les parcs et les espaces végétalisés. Ils plantent, taillent, élaguent, débroussaillent : **ils prennent soin du patrimoine végétal de la Ville.** Ils participent à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration du cadre de vie des Lyonnais.

Leur métier exige de véritables connaissances techniques.

Les pratiques évoluent et demandent toujours plus de compétences, sans que cette technicité soit suffisamment reconnue dans les salaires et les carrières.

Les agents travaillent toute l'année en extérieur, exposés aux fortes chaleurs, au froid, à la pluie et aux intempéries. Ils subissent le bruit, les vibrations, la poussière, les gestes répétitifs, le port de charges lourdes et des postures difficiles. L'utilisation d'engins et d'outils coupants, ainsi que les interventions à proximité de la circulation, les exposent également à des risques importants.

Dans le même temps, les surfaces à entretenir augmentent et les missions se diversifient. La végétalisation ne se fera pas sans les agents des espaces verts et leurs connaissances doivent être pleinement reconnues.

La CGT porte vos revendications :

- **Des salaires à la hauteur de nos missions.** Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice à 6€50 et l'augmentation de l'IFSE. Nos missions doivent être reconnues dans la rémunération.
- **Des effectifs à la hauteur des besoins.** Toute création d'un nouvel espace végétalisé doit s'accompagner des postes nécessaires à son entretien. Les départs et les absences doivent être remplacés afin de garantir des équipes suffisamment nombreuses et de mettre fin à l'intensification permanente du travail.
- **Une reconnaissance des contraintes et de la pénibilité.** L'exposition aux intempéries, aux fortes chaleurs, au bruit, aux vibrations, aux charges lourdes et aux produits dangereux a des conséquences durables sur la santé. Cette pénibilité doit permettre un départ anticipé à la retraite. En période de canicule, les horaires doivent être aménagés via une réduction du temps de travail et des pauses supplémentaires, des points d'eau ainsi que des espaces de repos protégés de la chaleur doivent être garantis.
- **Du matériel adapté et régulièrement renouvelé,** des équipements de protection disponibles, des véhicules en nombre suffisant et des formations régulières.
- **Le maintien et le développement des missions en régie municipale.** L'entretien du patrimoine végétal ne doit pas être confié au privé. La sous-traitance coûte cher, fragilise les emplois et fait perdre à la Ville des compétences essentielles.
- **La réduction du temps de travail à 32h par semaine sans perte de salaire** pour travailler tous et travailler mieux.
- **Le maintien de la rémunération à 100 %** en cas de congé maladie ordinaire. Il est inacceptable que des agents déjà exposés à des conditions de travail éprouvantes subissent une perte de salaire de 10 % lorsqu'ils sont contraints de se mettre en arrêt.

Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.

*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

AVEC LA CGT, ON REVENDIQUE :



La revalorisation du point d'indice



L'augmentation de l'IFSE



Le financement de services publics de qualité



L'égalité salariale femmes-hommes

VOTEZ cgt

**aux élections
professionnelles de
la fonction publique**

COMMENT CONTACTER

la **cgt** *Ville de Lyon?*

☎ 04 72 10 39 46

✉ SYNDICATCGT.Messagerie@mairie-lyon.fr

🌐 <https://cgtvilledelyon.fr>

📍 10 rue Joseph Serlin 69001 LYON

